



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une ar-  
tère sur le territoire de la Ville de  
Genève (Petit-Sacconnex).

du 26 novembre 1979

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la modification intervenue dans le tracé  
de la rue CHANDIEU ;

vu le préavis de la commission cantonale de  
nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des ar-  
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E.

la modification partielle suivante de l'Arrêté du Conseil  
d'Etat du 6 décembre 1910 :

W. 4812

"Rue CHANDIEU" part de la rue de Vermont en direction de  
l'avenue Giuseppe-MOTTA et est, actuellement, sans issue.

Cette modification entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

- Intérieur 7 ex.
- Finances 1 ex.
- Police 2 ex.
- Travaux 3 ex.
- Chancellerie 1 ex.
- Sautier 3 ex.
- BH 1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*D. Haenni*